de prêter à leurs gouvernements l'appui d'une force militaire capable de reprimer promptement tout mouvement insurrectionnel et de faire respecter les autorités établies, les deux cours impériales sont convenues de prolonger la présence d'une certaine partie des troupes Ottomanes et Russes qui occupent jusqu'ici les pays et notamment, pour préserver les frontières de Moldavie et de Valachie, des accidents du dehors, il a été décidé qu'on y laisserait pour le moins de 25 à 35 milles hommes de chacune des deux parts. Après le rétablissement de la tranquillité des dites frontières il restera dans les deux pays 10 mille hommes de chaque côté jusqu'à l'achèvement des travaux d'une nouvelle organisation et la consolidation du repo intérieur des deux provinces. Ensuite les troupes des deux puissances évacueront complètement les Principautés, mais resteront encore à portée d'y rentrer immédiatement, dans le cas où des circonstances graves survenues dans les préfectures réclameraient de nouvelles dispositions. Pour cette mesure. Indépendamment de cela, on aura soin de compléter sans retard la réorganisation de la milice indigène de manière à ce qu'elle offre par sa discipline et son effectif une garantie suffisante pour le maintien de l'ordre légal.

ARTICLE V.

Pendant la durée de l'occupation, les deux cours continueront à faire résider dans les principautés un commissaire extraordinaire Ottoman et un commissaire extraordinaire Russe. Ces agens spécieux seront chargés de surveiller le marche des affaires et d'offrir en commun aux hospodars leurs avis et leurs conseils toutes les fois qu'ils remarqueront quelques abus graves ou quelque mesure nuisible à la tranquillité du pays. Les dits commissaires extraordinaires seront munis d'instructions identiques concertées entre les deux cours et qui leur tracent leurs devoirs et le degré d'ingérence qu'ils auront à exercer dans les affaires des principautés. Les deux commissaires auront également à s'entendre sur le choix des membres des comités de revision à établir dans les principautés, ainsi qu'à la date de l'ère 1841. Ils rendront compte à leurs cours respectives du travail de ces comités, en y joignant leurs propres observations.

ARTICLE VI.

La durée du présent arrangement est fixée au terme de sept années, à l'expiration duquel les deux cours se réservent de prendre en considération la situation dans laquelle les principautés se trouveront alors, et d'aviser aux mesures ultérieures qu'elles jugeraient les plus convenables et les plus propres à assurer pour un long avenir le bien être et la tranquillité de ces provinces.

ARTICLE VII.

Il est entendu, que le présent acte, motivé par des circonstances exceptionnelles, et conclu pour un temps limité, il n'est dérogé à aucune des stipulations existantes entre les deux cours à l'egard des principautés de Moldavie et de Valachie, et que tous les traités antérieurs corroborés par l'acte séparé du traité d'Adrinople, conservent toute leur force et valeur.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Galatz et de Belgrade, sur la guerre de Hongrie, sont très graves; celles de Galatz sont du 26 juillet, et celles de Belgrade du 22. Voici ce que nous écrit notre correspondant de Galatz :

« Le général Bem a, dit-on, dispersé, en Transylvanie, un corps d'armée fort de 30,000 hommes, au moyen de la manœuvre suivante :

« Bem était en présence de Lüders depuis quelques jours. Tout à-coup il divise en petits corps, qu'il éparpilla, les troupes à la tête desquelles il se trouvait, et leur donnant l'ordre de se replier sur les réserves, qui étaient à plusieurs jours de marche de là. Bem pensa que Lüders se mettrait à la poursuite de ces petits corps ainsi éparpillés : il avait deviné juste. Mais tandis que Lüders marchait pour les atteindre, Bem, lui derobant sa marche, avait tout le temps d'atteindre un corps russe de 12,000 hommes dans les gorges de Borgo, où il l'avait refoulé en s'emparant de Bistritz; il rebroussa ensuite chemin avec une rapidité inouie, et prit en flanc Lüders qui avait déjà en face de lui les réserves dont il vient d'être parlé, et qui dut battre en retraite, après avoir long temps combattu avec la plus grande vaillance.

« N'ayant plus de Russes à combattre en Transylvanie, Bem, enivré de ses succès et entraîné par l'ardeur de la lutte, se dirigea vers les frontières de la Moldavie, gardées par quelques milliers de Russes, et le 6 (18) juillet, par le district de Bakeo, au nombre de 10 à 12 mille hommes, en les franchissant, il eut affaire à un corps de 500 hommes renforcé bientôt de quelques bataillons, qui lui résistèrent pendant 10 heures avec la plus grande intrépidité. Ce jour-là, Bem occupa le village d'Oesti, et le lendemain l'importante position d'Oona, après avoir tué 1,500 Russes, un bataillon tout entier, et par cette double occupation, il s'empara des immenses approvisionnemens que les autorités russes avaient reçus depuis deux jours.

« En entrant en Moldavie, Bem a publié une proclamation où il est dit qu'il n'a d'autre but que de servir le peys et le gouvernement impérial; mais mieux avisé, il s'est retire comme il était venu. »

Voici maintenant ce que nous écrit notre correspondant de Belgrade, et l'on va voir que Dembinski a également réussi par son audace au moyen de la tactique employée par Bem :

Le 11 juillet, une grande bataille a eu lieu devant Comorn entre les Impériaux, commandés par le général Haynaut, et les Hongrois, commandés par le général Dembinski, qui a remplacé Gorgey au commandement en chef. De part et d'autre, on s'est battu avec le plus grand courage, avec une effrayante résolution qui a jonché de cadavres le champ de bataille. A la suite de cet engagement, Dembinski ordonna la retraite à ses troupes qui se retirèrent jusqu'à la Theiss en abandonnant Buda et Peath, mais en laissant à Comorn une garnison de 30,000 hommes. En présence de cette fuite, les Impériaux se croient victorieux, et pour s'assurer les fruits de cette victoire, ils laissent Comorn derrière eux, sûr que s'il s'y trouvait une aussi forte garnison, et ils donnent à chasser aux Hongrois qui, après une marche assez longue, font tout-à-coup volte-face en bon ordre, tandis que les 30,000 Hongrois de Comorn marchent sur les derrières des Impériaux qui, de la sorte, se trouvent pris entre deux feux et forcés de quitter le champ de bataille, après avoir perdu 15,000 hommes et perdu

« La Theiss, depuis Tokay jusqu'à Szolnak, est défendue par le corps d'armée du centre sous les ordres du général Perezel et par celui du major Kazinczy, qui défendent également Szeged contre une attaque qui pourrait être faite par les Impériaux qui occupent Pesth.

« Le général Velter, commandant en chef de l'armée de la Croka et du Banat, a rétabli ses communications avec la forteresse de Petervardin, où il est entré le 16.

« Le 7 juillet, Debreczin a été évacuée par les Russes qui se sont dirigés vers Mikola, et a été de nouveau occupée par les troupes hongroises commandées par le colonel Korponaz.

« On assure même dans le public, qu'après la poursuite des corps russes qui se retraient de Debreczin, Dembinski a pu, à Kaschau, reposer l'armée du maréchal Paskevich; et se portant ténébrement vers sa gauche, il lui aurait coupé la retraite du côté de Dukla. Par suite de cette manœuvre, le corps d'armée du bon Jellachich se trouverait dans une position difficile. Ces nouvelles méritent néanmoins confirmation. »

ADMINISTRATION DES POSTES DE FRANCE.

Le public est prévenu qu'en vertu d'un arrêté du président de la République, toute lettre du poids de 7 grammes et 1/2 et au-dessous, qui sera déposée dans l'un des bureaux français établis à Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, les Dardanelles et Smyrne, pour un autre de ces bureaux, ne supportera, à dater du 1er août 1849, qu'une taxe de cinquante centimes.

Les lettres déposées dans les bureaux mentionnés ci-dessus pour la France ou l'Algérie et réciproquement, ne supporteront qu'une taxe d'un franc jusqu'à 7 et 1/2 grammes inclusivement.

Les lettres dont le poids excédera 7 et 1/2 grammes seront soumises à la progression suivante :

Les lettres pesant de 7 et 1/2 grammes à 15 grammes inclusivement, paieront deux fois le port de la lettre simple; celles de 15 à 22 et 1/2 grammes inclusivement trois fois le port, et ainsi de suite en ajoutant un port en sus par chaque 7 et 1/2 grammes.

La taxe de ces lettres pourra être acquitée au départ ou être laissée à la charge du destinataire.

Les échantillons de marchandises envoyés sous-bandes, ou de manière à ne laisser aucun doute sur leur nature et ne contenant d'autre écriture à la main que des Nos d'ordre, seront frappés de la taxe d'une lettre simple jusqu'à 22 et 1/2 grammes.

Sont exceptés toutefois de ces dispositions les échantillons de marchandises qui seront transportés par l'administration des postes britanniques, lesquels seront soumis à la taxe des lettres ordinaires.

Il n'est rien changé aux conditions des lettres chargées dont le port sera double de celui des lettres ordinaires et devra toujours être acquitté d'avance.

Le directeur de la poste française par intérim,
FERRIER.

Par suite des nouvelles arrivées de Moldavie par le dernier bateau à vapeur de Galatz, le conseil des ministres s'est réuni, vendredi, à la maison de campagne du Grand Vézir, sous la présidence de ce haut dignitaire.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier vendredi, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Ste-Sophie, pour y assister à la prière de midi.

— Aujourd'hui, quinzième jour de la lune de Ramozan, a eu lieu la cérémonie du *Hirkat-Cherif*, l'une des plus vénérées de la religion musulmane. Vers onze heures du matin, le Sultan a quitté ses appartemens et s'est rendu en cortège dans la salle du palais de Top-Capou, où l'on conserve le manteau du Prophète. Après les prières d'usage, S. M., les hauts dignitaires de l'empire, les ministres, les généraux et les officiers supérieurs de la Porte et des diverses administrations qui assistaient à cette cérémonie, ont été admis à baiser la précieuse relique, objet de la vénération des pieux musulmans. Conformément à la coutume établie, l'appartement qui renferme le manteau du Prophète, doit rester ouvert pendant quelques jours, et l'entrée en est permise aux personnes, qui s'empressent d'accomplir, en s'y rendant, un acte de dévotion.

— Lundi dernier, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, a donné un grand dîner en l'honneur des princes Barbo Stirbey et Grégoire Ghika, hospodars de Valachie et de Moldavie, à sa maison de campagne de Thérapia. Sir Stratford et Lady Canning ont fait les honneurs de ce dîner avec une rare distinction.

Le jeudi suivant, LL. AA. ont également assisté à un grand dîner qui leur a été offert, à Thérapia, par M. l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, et auquel ont présidé la cordialité et l'amabilité les plus parfaites.

— Jeudi dernier, le prince Grégoire Ghika, hospodar de Moldavie, accompagné des personnes qui composent sa suite, est allé visiter la mosquée de Sie-Sophie.

— On pense que mardi prochain, les princes de Valachie et de Moldavie quitteront Constantinople avec leurs suites, pour aller prendre les rênes de l'administration des deux principautés.

— M. Bibesco, ex hospodar de Valachie, est arrivé à Constantinople mardi passé, à bord du bateau à vapeur de Galatz. Son voyage est motivé par les soins que lui semblent réclamer des intérêts qui lui sont particuliers.

— M. le général de division Aupick, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près la S. Porte, se rendra à Pera pendant le mois d'août, les 7, 17, et 27, et recevra au palais de la légation les personnes qui auront à lui entretenir d'affaires.

— Nous avons dit, dans notre précédente feuille, que par suite d'une grave indisposition, Rifa'at pacha, ex-président du conseil d'état, était obligé de garder ses appartemens, à samaisan de campagne du Bosphore. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que la santé de Rifa'at pacha s'est sensiblement améliorée, et tout indique que son rétablissement sera bientôt complet.

— Par ordonnance impériale, Abdul-Azis aga, ex premier écuyer de S. M. le Sultan, est nommé directeur de la douane des tabacs, en remplacement d'Hussein bey, décédé ces jours derniers.

— Saïb efendi et Izzet efendi, l'un contrôleur et l'autre secrétaire-général à la direction des ekkals, viennent d'être élevés au grade de fonctionnaires du premier rang de la seconde classe.

— M. Margosian qui, durant trois ans, a rempli les fonctions de premier drogman au ministère de la police, passe en la même qualité au tribunal du commerce; il est remplacé au ministère de la police par M. S. Volpo, qui y a rempli pendant quatre ans les fonctions de deuxième drogman.

— Par décret de la République française :

M. Florimond Lepierre, second-deuxième drogman de la légation française, à Constantinople, est nommé aux fonctions de secrétaire interprète, qu'il remplissait déjà;

M. Pelletier est nommé second-deuxième drogman;

M. Schoeffer est nommé troisième drogman.

— C'est dans le courant de la semaine dernière, que les escadres de l'école de marine ont eu lieu à Baharie Mektebi.

— Dimanche dernier, le collége français de Bébek a été le rendez-vous de toute la haute société de Péra, à l'occasion de la distribution solennelle des prix, qui a été honorée de la présence du général de division Aupick, ministre et envoyé extraordinaire de la République française, et d'une partie des personnes de sa mission.

— La même solennité a eu lieu mardi dernier à l'Ecole des jeunes filles, tenue à Galata par les Sœurs de la Charité.

— M. Lewy, pianiste de la princesse Stéphanie de Bade, de passage à Constantinople, a eu l'honneur de se faire entendre par le Sultan, qui a accueilli l'habile artiste avec distinction et a daigné lui faire remettre dix mille piastres, comme témoignage de sa satisfaction impériale.

— Plusieurs des personnes de distinction, compromises dans les dernières affaires de Rome, sont arrivées à Constantinople, avant-hier, à bord du bateau à vapeur français l'*Egyptus*. Quelques-unes de ces personnes doivent, demain, s'embarquer de nouveau sur ce pyroscaphe, pour se rendre en France.

— Depuis l'ouverture, à Coumbar-Hanè, de l'Ecole de médecine, qui date d'environ 6 mois, il s'est présenté, à la consultation, près de 3,000 malades; 3,500 enfans des deux sexes ont été vaccinés gratuitement au bureau de vaccination de l'Ecole. Près de 200 malades, dont plus des deux tiers affectés de maladies internes, ont été traités à l'hôpital de la clinique de l'école; plusieurs opérations, tant grandes que petites, y ont été pratiquées.

— Depuis quelque temps, des fièvres intermittentes, des diarrhées simples ou accompagnées de vomissemens, des dysenteries et même des cholériques s'observent assez fréquemment à Constantinople.

— Une pluie torrentielle est venue fondre sur cette ville et s'est versée dans la nuit du 23 de ce mois; à en juger par la crue sensible de nos rivières, cette pluie doit s'être étendue fort loin. Ce nouveau secours que viennent de recevoir les semailles dites du printemps, met le comble à la joie des cultivateurs qui auront d'abondantes récoltes de sésame, maïs, millet, et autres produits.

SALONIQUE, 26 *juillet*. — On a répandu ces jours derniers la nouvelle alarmante que quelques incidens de peste s'étaient manifestés à Volo en Thessalie; cette nouvelle ne s'est heureusement pas confirmée.

Jeudi dernier, un commencement d'incendie a eu lieu à côté de la douane dans le *Mazy-Khan*. On est parvenu à l'étouffer au lieu même où il avait pris naissance, grâce à la promptitude des secours.

Les opérations douanières, le feu aurait été mis dans le but d'enlever un groupe de 80,000 piastres placé par un voyageur dans une des chambres. On a procédé à une enquête sur l'origine du sinistre, et des individus suspects ont été arrêtés. Si le dépôt de fonds qui est dans le khan était resté dans la salle de la douane, du bazar et du quartier franc!

Le public s'étonne avec raison que cette immense quantité de terre qui se trouve amoncelée contre le nouvel enclos de la forteresse et occupant toute la route qui du quartier franc conduit à la porte du Vardar, n'ait pas encore été déblayée après la construction de la muraille épaisse qui sépare l'enceinte de la forteresse d'avec la rue principale, qui date déjà de plusieurs mois! Les passans et les voitures sont obligés de faire un détour pour arriver à cette principale porte de la ville. On devrait aviser à faire disparaître cet inconvénient.

RODOSTO, 21 *juillet*. — Pour le bien-être des sujets de S. M l'empereur Abdul-Médjid et pour l'honneur de son gouvernement, je me crois en devoir de faire mention de la conduite irrégulière du cadi de cette ville, qui malheureusement, ne fait que troubler la tranquillité des gens paisibles. Figurez-vous que ses prétentions vont jusqu'à exiger que le conseil municipal (*médjlis*) tienne ses audiences au *mékkemé*. Le gouverneur de cette ville, qui est un homme de mérite et de grandes qualités requises pour bien administrer cette province, et surtout désireux de se rendre utile à tous les sujets du Sultan, sans exception, s'étant opposé aux prétentions absurdes du cadi, celui-ci, par ses intrigues et ses cabales, forma de suite un parti et fit des démarches auprès le gouverneur d'un certain Ali bey, attribuant à ces deux personnages la faute d'avoir porté atteinte à la tranquillité. Or, il n'y a ici d'autre coupable que le cadi. Pour ou l'occasion de remarquer de mes propres yeux, ce que j'avance, et je suis sûr qu'aucun étiquette mettrait en évidence tout ce que je ne puis dire.

MÉTELIN, 27 *juillet*. — La corvette française la *Diligente* se trouve sur notre rade; elle est chargée de faire toutes les recherches pour découvrir, si possibilité il y a, le *tchernick* hellénique qui naguère a commis un acte de piraterie dont le montant s'élève à la somme considérable de 500 mille francs et non 60 mille comme il avait déjà été dit par erreur. La *Diligente* restera dans ces parages pour protéger le commerce général et celui de la France en particulier.

Notre île vient d'être frappée d'une quarantaine qui a commencé le 21 et finira le 30, par la raison que l'administration sanitaire ne connaît pas la provenance du bateau qui a assailli celui qui a été déposé le et qui a abordé nos rivages.

Cette quarantaine vient d'être imposée au bateau à vapeur anglais de station dans le Bosphore arrivé aujourd'hui de Constantinople, à deux heures de l'après midi.

ATHÈNES, 18 *juillet*. — Après son échec au sénat, dans la discussion sur le scrutin secret, le ministère a dû subir de vivaines interpellations à la chambre des députés, relativement aux réfugiés des îles Ioniennes, qui, sur la demande de la légation anglaise, ont été internés à Nauplie. Les journaux grecs ainsi que le chef de la gauche des députés ont pris la défense des Ioniens, et accusé le ministère d'avoir fait acte de lâcheté en se rendant aux exigences de la légation britannique et en montrant de la rigueur contre des co-nationaux dignes de sympathie. Le ministère, par l'organe de M. Christides, a déclaré que les Ioniens restaient libres de choisir la résidence qui leur convenait; en conséquence, la chambre des députés prenant acte de cette déclaration, a adopté la résolution suivante : « La chambre acceptant tout ce « qui a été dit en faveur des réfugiés ioniens, « passe à l'ordre du jour »

A cette occasion, un des députés propose d'envoyer une commission en Angleterre pour demander de donner les îles Ioniennes, à la Grèce, avec Londres, aurait ajouté un autre membre du docte aréopage. »

Une nouvelle interpellation a été faite au ministère relativement à la mesure prise par la Turquie contre les professeurs hellènes d'une l'empereur M. Gravaky a produit de douzeteen éclaircissements dans la séance du 20. Un ex-rectionne a cit que la Turquie par le renvoi des professeurs hellènes, ne faisait que ce que la Grèce a fait vis-à-vis des Grecs natifs de Turquie, par le décret de l'assemblée nationale qui les exclut du service public.

M. Balzouza, de Valachie, en Grèce depuis deux ans à peine vient d'être nommé consul général de Grèce à Bucharest, en remplacement de M. Bizo, nommé consul en Serbie. On dit que M. Balzouza, qui n'est pas même sujet grec, a obtenu ce consulat en vertu de fortes sommes d'argent. Est-ce là une calomnie ?

Le sénat vient d'opter le projet de loi concernant la succession aux droits à l'indemnité des militaires morts après avoir prit part à la lutte de l'indépendance et dont les noms figurent dans les matricules confectionnées après l'arrivée du Roi, disposition prescrite par l'assemblée nationale. Il a établi que ces droits non seulement dûs réclamés que par les ascendans, les descendans, ou les frères des défunts.

S. M. le roi s'est embarqué le 19 de ce mois à bord de la corvette de l'état *Eudoxiro* pour une tournée dans les îles de la mer Egée. On annonce que S. M. qui devait s'absenter pendant une quinzaine de jours, sera de retour aujourd'hui ou demain.

On assure que le brigandage fleurit encore en Grèce. Mais on devait s'y attendre, puisque les brigands poursuivis par le major Tzimos, sont protégés par d'autre chefs qui les admettent dans leurs corps.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des brigands, je dois m'apprendre que le trop fameux Kolias qui, avait été embarqué avec six compagnons et envoyé en Epire, a été arrêté par le pacha de Yanina et envoyé à Tripoli de Barbarie.

70 réfugiés italiens sont arrivés à Patras. Des subsides sont offerts par des particuliers aux Hongrois malheureux qui se trouveraient en Grèce.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 18 juillet.)

L'Assemblée Législative a consacré la plus grande partie de sa séance du 17 à la vérification des pouvoirs des représentans nouvellement élus. Le plus grand nombre des élections ont été déjà validées sans contestation.

L'Assemblée avant ensuite à délibérer sur la prise en considération de trois propositions. La première de ces propositions était celle qui est relative à l'extinction de la misère et à l'abolition du prolétariat. La discussion a été ajournée sur ce point, attendu l'absence de M. Pelletier, auteur de la proposition. Les deux autres propositions avaient pour objet : la première, d'assurer une pension de retraite aux ouvriers industriels, et la seconde d'abroger trois articles du Code pénal sur les coalitions. Sur ces deux propositions, la prise en considération a été prononcée sans débat.

La commission des congés de l'Assemblée a délibéré sur la question de prorogation. Elle a décidé qu'elle porterait cette question devant l'Assemblée le premier jour